



Building a Europe
for and with children

Construire une Europe
pour et avec les enfants

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

ENF-VAE(2024)02 final
Strasbourg, le 17 décembre 2024

CONSULTATION DES ENFANTS SUR L'ÉDUCATION COMPLÈTE À LA SEXUALITÉ

Note conceptuelle

La présente note examine la possibilité de consulter les enfants pour les faire participer à l'élaboration d'un instrument non contraignant sur l'éducation complète à la sexualité, en s'appuyant sur une étude de faisabilité préparée par le groupe de travail ENF-VAE (Comité d'experts sur la prévention de la violence).

Les membres du groupe de travail ENF-VAE ont examiné et approuvé la procédure proposée, lors de leur 3^e réunion qui s'est tenue les 11 et 12 mars 2024.

enf-vae@coe.int
www.coe.int/enf-vae

1. CONTEXTE ET RESSOURCES SUR LA CONSULTATION DES ENFANTS

La participation des enfants est un objectif stratégique primordial dans la promotion des droits de l'enfant, ainsi qu'une approche transversale intégrée aux activités normatives, de suivi et de coopération de l'Organisation.

La Division des droits des enfants du Conseil de l'Europe œuvre depuis des années pour associer les enfants à ses travaux. Des enfants ont ainsi été consultés sur des thèmes tels que [la violence sexuelle](#), [la migration](#) (document en anglais), [les soins de santé adaptés aux enfants](#) ou [la Stratégie pour les droits de l'enfant](#). La Division des droits des enfants a également invité des enfants à ses principaux événements afin qu'ils apportent leur éclairage concret, et instauré un dialogue avec eux dans le cadre de la production de matériels adaptés aux enfants, par exemple à l'intention des enfants roms et des Gens du voyage ou des enfants dans l'environnement numérique.

L'Organisation continuera à consulter les enfants sur ses activités, dans la mesure du possible, lorsque ce sera particulièrement pertinent et en s'appuyant sur les éléments suivants :

- les normes internationales et européennes respectant le droit de l'enfant d'exprimer son opinion sur toute question l'intéressant et de voir ses opinions être dûment prises en considération, comme le prévoit notamment l'article 12 de la [Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant](#) ;
- la [Recommandation CM/Rec\(2012\)2 du Comité des Ministres aux États membres sur la participation des enfants et des jeunes de moins de 18 ans](#), qui énonce le droit des enfants de participer et qui encourage la participation des enfants aux activités du Conseil de l'Europe ;
- l'[outil d'évaluation de la participation des enfants](#) (2016), qui prévoit 10 indicateurs spécifiques et mesurables pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Recommandation sur la participation des enfants et des jeunes de moins de 18 ans ;
- le [Manuel du Conseil de l'Europe sur la participation des enfants « Écouter – Agir – Changer » à l'usage des professionnels travaillant pour et avec les enfants](#) (2021) ;
- le domaine prioritaire n°5, « Donner la parole à chaque enfant », de la [Stratégie pour les droits de l'enfant \(2022-2027\)](#).

2. OBJET DE LA CONSULTATION

Dans le cadre de la mise en œuvre du domaine prioritaire n°1 de la Stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027) visant à permettre « une vie sans violence pour tous les enfants », le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF), à travers son Comité d'experts sur la prévention de la violence (ENF-VAE), est chargé d'élaborer un projet d'instrument sur l'éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge, afin de renforcer l'action visant entre autres à prévenir et à combattre la violence à l'égard des enfants, notamment la violence sexuelle et les comportements préjudiciables ou à risque.

Une étude de faisabilité, en cours de rédaction, servira de base pour réfléchir à l'opportunité de rédiger un instrument non contraignant sur l'éducation complète à la sexualité. En outre, l'« Étude sur la violence sexuelle et les comportements sexuels préjudiciables des enfants :

nature, causes, conséquences et réponses », préparée par le professeur Simon Hackett, de l'Université de Durham (Royaume-Uni), nourrira les réflexions et l'élaboration des livrables de l'ENF-VAE.

La présente note conceptuelle examine la possibilité, pour l'ENF-VAE, de lancer un processus de participation des enfants afin d'éclairer l'élaboration d'un instrument non contraignant, sur la base des éléments recensés dans l'étude de faisabilité sur l'éducation complète à la sexualité.

Dans le projet actuel, **il est proposé** qu'un programme d'éducation complète à la sexualité protégeant au mieux les enfants contre toutes les formes de violence, y compris la violence fondée sur le genre et la violence sexuelle, présente les **caractéristiques** suivantes :

- il inclut des informations précises, fondées sur des preuves et adaptées à l'âge et à la maturité de l'enfant ;
- il contient des informations et une réflexion critique sur les aspects biologiques, sociaux, culturels, affectifs et psychologiques du sexe, de la sexualité et des relations, en abordant notamment les questions de comportement sexuel et relationnel sain, responsable et respectueux, d'empathie et d'intégrité personnelle ;
- il contient des informations et une réflexion critique sur l'égalité de genre, notamment l'égalité des filles et l'égalité des enfants ayant diverses orientations sexuelles, identités et expressions de genre et caractéristiques sexuelles ;
- il contient des informations et une réflexion critique sur l'autonomie et l'intégrité personnelles et corporelles, sur la notion de consentement et sur les lois pertinentes ayant trait à l'âge du consentement à une activité sexuelle, ainsi que sur l'interdiction de toutes les formes de violence, y compris la violence fondée sur le genre et la violence sexuelle ;
- il donne aux enfants, par le biais de la pédagogie active, les compétences nécessaires pour déceler les comportements sexuels préjudiciables et pour y réagir, que ces actes soient le fait d'adultes ou d'autres enfants et qu'ils soient commis en ligne ou hors ligne ;
- il donne aux enfants les moyens de prévenir la violence :
 - en développant leur confiance en soi et leur esprit critique pour pouvoir exercer leurs droits et agir en tant que citoyens responsables pendant leur enfance et jusqu'à leur passage à l'âge adulte,
 - en les encourageant à signaler les violences, infligées à eux-mêmes ou à d'autres personnes,
 - en les informant de l'existence de procédures de signalement adaptées aux enfants et de la manière d'y accéder,
 - en les informant de toute la palette des services de soutien, comme les numéros d'urgence et les services d'assistance, qui sont mis à la disposition des personnes ayant subi des violences.
- il est obligatoire.

Des enfants pourraient être invités à une consultation sur les éléments ci-dessus qu'il est proposé d'aborder dans le cadre de l'éducation complète à la sexualité, et à donner leur avis sur le développement ultérieur de ces éléments.

3. RÔLE DES PARTIES PRENANTES ET DES PARTENAIRES

- **Secrétariat de la Division des droits des enfants**
 - Le processus participatif sera dirigé par le Secrétariat du CDENF.
 - Le Secrétariat engagera un·e ou plusieurs consultant·es internationaux pour coordonner la participation des enfants, en coopération avec les partenaires nationaux.
- **Consultant·e·s internationaux sur la participation des enfants**
 - Un appel à experts sera lancé pour identifier le ou les consultant·es internationaux chargés de la coordination, de la conceptualisation et de la méthodologie de la participation des enfants.
 - Les consultant·es devront avoir des connaissances générales et de l'expérience dans l'organisation de processus de consultation des enfants.
 - Les consultant·es devront conceptualiser et proposer une méthodologie appropriée pour consulter les enfants au moyen des technologies de la communication, et conseiller les délégations nationales participantes à cet égard.
- **Partenaires nationaux**
 - Les partenaires nationaux organisent et mettent en œuvre les consultations menées auprès des enfants dans leurs pays respectifs, conformément à la méthodologie fournie, et transmettent les résultats au Conseil de l'Europe et aux enfants concernés.
 - Les partenaires nationaux peuvent être des organismes publics ou des organisations de la société civile (services et instances gouvernementales, médiateurs et médiatrices, ONG, etc.).
 - Il est suggéré d'organiser les consultations auprès des enfants en collaboration avec 3 ou 4 partenaires nationaux.

4. PROCESSUS PARTICIPATIF

- **Des groupes d'enfants bien identifiés et inclusifs**

Les consultant·es seront chargés de conceptualiser un processus aussi inclusif que possible, en encourageant :

- la participation formelle de 3 ou 4 délégations nationales, en veillant à respecter un équilibre géographique ;
- la consultation d'enfants de différents groupes d'âge, jusqu'à 18 ans ;
- la constitution de groupes équilibrés, composés d'environ 10 enfants chacun :
 - en veillant à respecter un équilibre entre garçons et filles ;
 - en consultant des enfants aux profils variés sur les plans du milieu social, de l'origine ethnique, de l'appartenance religieuse ou de l'origine immigrée,
 - en faisant participer des enfants en situation de handicap et des enfants relevant d'autres catégories de vulnérabilité.

- Si possible, il conviendra de mener la consultation en partenariat avec les établissements scolaires et de toucher les élèves du secteur de l'éducation non formelle.
- **Questions semi-structurées et adaptées aux enfants**
 - La consultation des enfants sera basée sur des questions semi-structurées.
 - Les questions seront rédigées et présentées d'une manière adaptée aux enfants.
 - Les questions seront suffisamment ouvertes pour que les enfants puissent ajouter leurs propres perspectives et proposer des éléments plus précis.
 - Il est préférable de s'adresser aux enfants dans leur langue maternelle et lors d'entretiens individuels ou de petits ateliers, en permettant notamment des réponses écrites et anonymes respectant le caractère sensible et intime du sujet.
- **Établir la confiance et respecter la vie privée de l'enfant**
 - Les consultations doivent se dérouler dans le cadre d'une relation de confiance et de respect.
 - La [Politique de protection des enfants](#) de la Division des droits des enfants s'applique à toutes les activités consultatives (en présentiel ou en distanciel).
 - La personne menant la consultation doit avoir les compétences et le temps nécessaires pour expliquer le processus à l'enfant, en lui précisant notamment que sa participation est volontaire et qu'il peut se retirer à tout moment.
 - Aucun élément d'identification de l'enfant ne doit être rendu public sans les consentements nécessaires.

5. ÉTAPES

- La présente note conceptuelle a été présentée lors de la réunion du groupe de travail ENF-VAE les 11 et 12 mars 2024 et a reçu le soutien du groupe, qui a convenu d'engager le processus de consultation.
- Ce processus pourrait être lancé en 2024 et se poursuivre jusqu'à mi-2025.
- Les résultats des différentes consultations seront compilés et analysés par le consultant international ou la consultante internationale, qui rédigera un rapport préliminaire d'ici à la fin de l'année 2024.
- Le projet de rapport sera envoyé aux membres de l'ENF-VAE et du CDENF, et enrichira le processus d'élaboration de l'instrument non contraignant sur l'éducation complète à la sexualité.
- Les résultats des consultations pourraient être présentés lors de la réunion du CDENF et de la conférence d'examen à mi-parcours de la stratégie les 3 et 4 avril 2025.
- Les enfants et les délégations nationales recevront un retour par écrit ou en ligne sur les suggestions des enfants qui auront été intégrées dans l'instrument non contraignant sur l'éducation complète à la sexualité à la fin du processus.

6. PROGRAMME DE TRAVAIL PRÉVISIONNEL

Phases du processus de participation des enfants	Partenaires	Calendrier
Phase préparatoire		
Conceptualiser et préparer le processus de consultation des enfants Recenser les États membres qui souhaitent soutenir les consultations menées auprès des enfants	Secrétariat (de la Division des droits des enfants du Conseil de l'Europe)	Avril à juin 2024
Sélectionner un·e consultant·e international·e pour soutenir le processus aux niveaux européen et national, notamment par des contacts directs avec les délégations nationales Élaborer la méthodologie, formuler des questions semi-ouvertes à soumettre aux enfants et répartir les domaines prioritaires identifiés entre les délégations nationales participantes Sélectionner les délégations nationales participantes Partager avec les partenaires nationaux la boîte à outils et la méthodologie du Conseil de l'Europe sur la participation des enfants	Secrétariat Consultant·e d'appui	Juillet à septembre 2024
Phase de mise en œuvre		
Préparer et conduire les réunions avec les divers groupes d'enfants dans les différents pays sur les domaines prioritaires identifiés <i>Proposition</i> : 1 réunion thématique par pays participant, avec 10 à 20 enfants et jeunes de milieux divers appartenant à la tranche d'âge des 10-25 ans	Secrétariat Consultant·e d'appui Gouvernements nationaux et partenaires	Septembre à décembre 2024
Point sur le processus lors des réunions de l'ENF-VAE et/ou du CDENF	Consultant·e d'appui	Septembre à décembre 2024
Phase de compte rendu		
Préparer des rapports complets sur les réunions consacrées à la participation des enfants et organisées au niveau national	Gouvernements nationaux et partenaires Consultant·e d'appui	Janvier et février 2025
Présenter les résultats préliminaires de la consultation lors de l'examen à mi-parcours de la Stratégie	Gouvernements nationaux et partenaires Consultant·e d'appui	3-4 avril 2025
Tirer des conclusions de l'ensemble du processus pour toute suggestion devant encore être intégrée dans la recommandation	Secrétariat Consultant·e d'appui Bureau du CDENF	D'ici à juillet 2025
Contribuer / participer à la rédaction de la recommandation	Consultant·e d'appui Secrétariat	Automne 2025
Faire un retour par écrit ou en ligne aux enfants et aux délégations nationales au sujet des suggestions des enfants intégrées dans la nouvelle stratégie	Secrétariat Gouvernements nationaux et partenaires	D'ici à fin 2025